



SVBB  
ASCP  
ASCP

Schweizerischer Verband der Berufsbeistandspersonen  
Association suisse des curatrices et curateurs professionnels  
Associazione svizzera delle curatrici e dei curatori professionali

03/2023

Udligenswil, le 10 octobre 2023

Chers participant-e-s aux Journées d'étude de l'ASCP 2023,  
Chers collègues,

Près de 300 personnes ont pu vivre deux magnifiques Journées d'étude au bord du lac de Thoue les 14 et 15 septembre 2023. Le [retour en images publié sur le site Internet de l'ASCP](#) illustre parfaitement l'événement : le colloque de l'ASCP a rencontré un grand succès, comme en témoignent également les réactions reçues à ce jour (cf. ci-après). Un grand merci à l'ensemble des participant-e-s, dont la présence nous a fait très plaisir.

La principale conclusion pour l'ASCP ? Nous avons une nouvelle fois pu constater les échanges engagés et actifs des personnes présentes. Au-delà de l'aspect « formation continue », elles ont été nombreuses à avoir manifestement ressenti le besoin de mettre à profit les Journées d'étude pour partager leurs expériences respectives. A l'occasion de l'événement, nous avons organisé une conférence de presse consacrée au 110<sup>e</sup> anniversaire de l'ASCP et au futur lancement de la reconnaissance du titre professionnel de l'ASCP. Au terme de l'édition 2023, nous nous projetons déjà vers celle de 2025; aujourd'hui, l'ASCP se concentre sur les points suivants :

- Rétrospective et évaluation des **Journées d'étude 2023 - enseignements pour 2025**
- Derniers travaux préparatoires en vue de la **mise en œuvre de la nouvelle réglementation adoptée lors de l'AG 2022 sur la reconnaissance du titre professionnel de « curatrice professionnelle ASCP / curateur professionnel ASCP »**

Vous trouverez ci-après de plus amples informations sur le monde de la protection de l'enfant et de l'adulte.

#### Contenu :

- A) **Nouvelles du monde de la protection de l'enfant et de l'adulte**
- B) **Informations sur le travail du comité et nouvelles**
- C) **Conseils juridiques et pratique du Tribunal fédéral dans le domaine de la PEA**
- D) **Prestations de tiers**
- E) **Manifestation**

<sup>\*)</sup> Tous les participant-e-s aux Journées d'étude 2023 recevront ce mailing de l'ASCP (Newsletter 03/2023). Si vous êtes déjà enregistré(e) comme destinataire du mailing ASCP avec la même adresse e-mail, il n'est malheureusement pas possible d'éviter que cette édition vous soit envoyée deux fois (ce ne sera plus le cas pour le N° 04/2023)..

---

## A) Nouvelles du monde de la protection de l'enfant et de l'adulte/PEA

### 1) Rétrospective des Journées d'étude PEA des 14 et 15 septembre 2023 à Thoune

Les **Journées d'étude 2023 passionnantes** sur le thème « **Où habiter ?** » dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte/PEA ont réuni 254 participant-e-s et 20 intervenant-e-s. Ils ont profité d'échanges très actifs dans une belle ambiance au bord du lac de Thoune. Comme d'habitude, une personne chargée de l'observation de l'événement, à savoir l'ex-président de l'ASCP, Dr Ignaz Heim, a rédigé un [rapport sur les Journées d'étude 2023](#) qui paraîtra dans la RMA 05/2023 d'octobre (cf. [version traduit en français](#)). Vous trouverez également des retours en images/photos impressionnantes [sur le site web de l'ASCP](#), ainsi qu'un [court-métrage](#) sur les Journées d'étude (à noter que [tous les exposés de l'édition 2023 sont disponibles](#) sur notre site web).

Rétrospectivement, vous trouverez ci-après une nouvelle fois la [liste](#) finale [des intervenant-e-s](#), des exposés et [14 ateliers](#) de l'édition 2023.

Lors des Journées d'étude 2023, l'ASCP a également recueilli des retours différenciés des participant-e-s (à l'instar de l'édition 2021). Les premiers feedbacks (près de 15% des participant-e-s) sont réjouissants : l'ASCP a notamment reçu quelque 30 retours écrits (près de 12% des participants). Sur une échelle de 1 à 4, une note globale de 3,17 a été attribuée à tous les intervenant-e-s des conférences et ateliers (3,17 également en 2021); l'infrastructure ainsi que l'ambiance du colloque ont été évaluées à 3,58 (voire même 3,7 en 2021) et l'appréciation globale de l'édition 2023 était de 3,18. Ci-après, vous trouverez un extrait des remarques finales (conclusions) de 9 participants (7 traduits de l'allemand):

- « Un grand merci pour ce colloque passionnant dans ce lieu magnifique et agréable. »
- « La prochaine fois, merci de communiquer la répartition des modules à l'avance, de respecter davantage les horaires et de mieux planifier. »
- « Merci pour votre engagement. »
- « La diversité & la densité du programme sont super. Les légers retards en font partie; je recommande de les gérer de manière plus flexible (ne pas le mentionner spécifiquement). »
- « ... Le personnel, surtout David, était très prévenant et aimable. Pas possible de poser des questions en plénière... »
- « Le site web de l'ASCP doit être remanié afin de le rendre plus convivial. »
- « Ateliers G+M : dommage qu'ils soient en deux langues. Beaucoup de temps perdu à traduire. Tout n'a pas été traduit. Je trouve que c'est mieux en une seule langue. »
- « Merci beaucoup ! »
- « Programme très peu clair !! Ateliers bilingues compliqués. Thématiques parfois hors sujet. Ateliers mono-langue seraient mieux. »

Après les Journées d'étude, de nombreuses personnes sont parties en vacances. Nous les invitons donc, ainsi que toutes les personnes qui souhaitent nous faire part de leurs commentaires ultérieurs, à le faire comme suit :

- via le [formulaire de feedback des Journées 2023](#), *actif jusqu'au 12.10.2023*
- et aussi - tout à fait librement - via un [feedback par e-mail](#).

Bien entendu, il est également possible de nous transmettre à tout moment un retour général sur l'ASCP par e-mail.

Nous procéderons à une évaluation finale de tous les aspects mentionnés dans les commentaires sur le site Internet de l'ASCP (à partir de mi-octobre environ), que vous pourrez consulter directement en tant que membre de l'ASCP et participant-e aux Journées d'étude. Nous nous ferons un plaisir de vous informer des conclusions du comité de l'ASCP au sujet des feedbacks reçus et de l'organisation des prochaines Journées

d'étude de l'ASCP en 2025.

## 2) Communiqué de médias de l'ASCP du 11 septembre 2023

En mai 2023, le comité de l'ASCP a décidé de diffuser *un communiqué de presse* en lien avec notre 110<sup>e</sup> anniversaire, les Journées d'étude 2023, ainsi que le lancement de la procédure de reconnaissance du titre professionnel « *Curatrice professionnelle ASCP/curateur professionnel ASCP* ». Pour la première fois, l'association a décidé de mandater une agence de relations publiques pour chaque région linguistique, tant en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Vous trouverez ci-après le [communiqué de presse en deux langues](#), qui a généré plusieurs [retombées](#).

## 3) Procédure de reconnaissance du titre professionnel « curatrice professionnelle ASCP/curateur professionnel ASCP »

Comme déjà annoncé, le comité de l'ASCP a décidé d'organiser, à l'occasion des Journées d'étude, une conférence de presse sur le projet de renforcement de la profession grâce au lancement du futur « *titre professionnel de l'ASCP* ». Le projet de l'ASCP, adopté par l'assemblée générale en 2022, démarrera à partir de 2024. Les dispositions d'exécution ont été présentées lors de l'assemblée générale du 14 septembre 2023.

Pour rappel, le [projet de l'ASCP \(décision de base\)](#) a pour objectif de contribuer au renforcement de la profession, à une amélioration de la qualité et à une meilleure identification avec la profession (cf. [mailing 03/2022 du 16.09.2022](#)).

*Le futur « titre professionnel de l'ASCP » doit/peut être octroyé aux requérant-e-s disposant d'une expérience professionnelle suffisante dans le domaine de la curatelle, ainsi que d'une formation professionnelle (cf. let. B, ch. 3.1, page 5 du [mailing 03/2022](#)). Elle ne dépend pas de l'affiliation à l'ASCP.*

En février 2023, le comité de l'ASCP avait déjà décidé de la future procédure, légèrement adaptée dans l'intervalle, jusqu'à son introduction (avec les premières décisions de reconnaissance à partir du 01.2024) :

- L'élaboration des formulaires Internet pour le dépôt des demandes via le site web de l'ASCP est prévue d'ici fin juillet.
- En juin/juillet, le comité recrutera 5 à 9 membres pour la commission de reconnaissance auprès des Hautes écoles spécialisées, des membres collectifs et des APEA et les nommera après élection par le comité; il en sera de même pour la commission de recours composée de 3 membres.
- En collaboration avec la commission de reconnaissance, les documents et le déroulement de la procédure seront définitivement mis au point d'ici fin novembre.
- Les travaux de programmation du site web seront également réalisés d'ici fin novembre 2023. Il est ensuite prévu d'ouvrir la procédure de demande de reconnaissance à partir de fin 2023.

## 4) Introduction de la (nouvelle) OGPCT révisée au 01.2024

La nouvelle OGPCT (Ordonnance sur la gestion du patrimoine dans le cadre d'une curatelle ou d'une tutelle) a été adoptée par le Conseil fédéral le 23.08.2023 (avec entrée en vigueur au 01.2024); vous trouverez ci-après la [nouvelle OGPCT](#) et [l'information aux médias de la Confédération](#).

Un groupe de travail composé de membres de la commission permanente de la COPMA, de représentants de SwissBanking et de Dominic Frei, en tant que représentant de l'ASCP, travaille actuellement à l'élaboration de recommandations complémentaires et d'une notice pour les bASCPues, les APEA, ainsi que les curatrices et curateurs

professionnels. Il reste à confirmer si ces documents seront disponibles dès le début de l'année. Quoi qu'il en soit, un article sur l'OGPCT devrait paraître cette année encore dans la RMA (sous la responsabilité de la COPMA). En outre, un webinaire sera organisé au premier trimestre 2024 par SwissBanking et la COPMA (avec intégration des contributions de l'ASCP). Nous vous informerons plus en détail à ce sujet, notamment via le site Internet de l'ASCP.

Sur le plan du contenu, il est d'ores et déjà certain que la nouvelle OGPCT (en particulier sur la base de l'article 9) accorde davantage de compétences aux curatrices et curateurs en matière de placement du patrimoine. Un changement qui simplifie les processus, mais implique aussi des responsabilités. En cas de doute, il est dès lors recommandé de soumettre une demande à l'APEA compétente, en particulier dans le cadre du principe du « contrôle à quatre yeux », mais aussi pour clarifier d'éventuelles questions de responsabilité.

## 5) Revue de la protection des mineurs et des adultes (RMA) - Actualités

Dans le dernier **numéro de la RMA n° 04/2023 (août)**, vous trouverez notamment les articles, rapports et commentaires suivants (les liens ci-après ne fonctionnent que si vous êtes abonné(e) à la RMA; voir à ce sujet l'information complémentaire sur un [abonnement à l'essai sur notre site Internet](#)) :

- Droz-Sauthier/Zermatten : L'enfant sujet de droit et droits des parents : conflits choisis
- Coskun-Ivanovic : Alimentation forcée – sur quelle base ?

- Odermatt/Heim/Frei/Vuissoz : [10 ans du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte et 110 ans de l'association professionnelle ASCP : une bonne raison de tirer un bilan du point de vue des curateurs prof.](#)

(version française de l'article allemand publié dans la RMA 02/2023 du mois d'avril sous le titre : *10 Jahre neues KESR und 110 Jahre Berufsverband SVBB: Grund für eine Standortbestimmung aus der Sicht der Berufsbeistandspersonen*).

Dans l'**édition de juin de la RMA n° 03/2023**, vous trouverez notamment les articles, rapports et commentaires suivants (les liens ci-après ne fonctionnent que si vous êtes abonné(e) à la RMA; voir à ce sujet l'information complémentaire sur un [abonnement à l'essai sur notre site Internet](#)) :

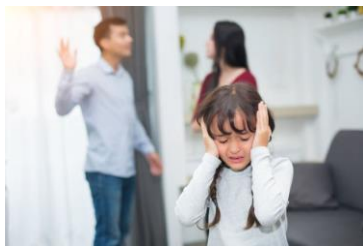
- Meier : Résumé de la jurisprudence filiation et protection de l'adulte (janvier à avril 2023)
  - Küng : Compétence à raison du lieu pour le financement subsidiaire de l'entretien de l'enfant et en particulier des mesures de protection de l'enfant
- Nouvelles de la pratique
- COPMA : Retrait de l'effet suspensif en cas d'autorisation de transfert de la résidence de l'enfant à l'étranger (art. 301a et 450c CC)

## 6) 10 ans du DPEA et 110 ans de l'association professionnelle ASCP (RMA 02/2023 p. 113 ss.); deux bonnes raisons de tirer un bilan du point de vue des curatrices et curateurs professionnels

Comme nous l'avons déjà signalé avant la publication de l'article allemand dans la RMA 02/2023, l'article français est entre-temps paru dans la RMA [04/2023](#) d'août dernier. Les [articles allemand](#) et [français](#) sont également disponibles sur notre site Internet (cf. en particulier la conclusion avec les perspectives et 6 recommandations pour l'avenir : RMA 02/2023 p. 113-133 ; accès RMA avec l'abonnement RMA ou sur notre site Internet ([membres de l'ASCP après connexion via l'espace réservé aux membres de l'ASCP](#))).

## 7) Sélection d'articles consacrés à la PEA - été 2023

Cette rubrique contient des références/liens et divers articles de presse sur des sujets liés à la PEA, parus en été 2023.



p.ex. canton de Lucerne/Luzerner Zeitung : Selon le conseil cantonal (LU), les mineurs témoins de violences conjugales devraient bénéficier de l'aide des centres de consultation sans l'accord de leurs parents.

Le lien suivant permet d'accéder à cet [article, ainsi qu'à d'autres du premier semestre 2023](#).

## 8) Mise en œuvre de la nouvelle LPD/loi fédérale sur la protection des données pour les curatelles

La LPD révisée est entrée en vigueur en septembre, ce qui soulève également quelques questions pour les curatelles professionnelles (cf. ci-après let. D, ch. 1.2).

Prof Peter Mösch, l'expert-conseil de l'ASCP, a récemment publié des réflexions approfondies à ce sujet sur [sozialinfo.ch](#). L'article fournit un aperçu des exigences à l'égard des organisations et professionnels du domaine social, ainsi que des conseils pratiques concrets. Voici le lien vers l'article (en allemand uniquement) : [Nouvelle loi fédérale sur la protection des données : ce qu'il faut savoir pour le travail social \(sozialinfo.ch\)](#)

## B) Informations sur le travail du comité et l'Assemblée générale de l'ASCP 2023

### 1) Comité de l'ASCP : nouvelles étapes vers la stratégie 2023-2025

Lors de son atelier complémentaire du 26 juin 2023, le comité de l'ASCP a défini les étapes concrètes suivantes (priorisées dans le temps) pour la mise en œuvre de la stratégie élaborée sur la base de la situation initiale ci-après. Pour l'ASCP, le renforcement de la profession de curatrice professionnelle/curateur professionnel reste au centre des préoccupations. Il était important de distinguer entre les projets et les « tâches standard », à savoir les prestations de service courantes de l'ASCP. Les projets suivants ont été évalués, les responsabilités définies et des tâches concrètes attribuées aux membres du comité :

- Collaboration avec la COPMA
- Relations publiques et site web
- Groupes régionaux
- Reconnaissance

Les prestations de service actuelles de l'ASCP ont été confirmées comme faisant partie des « tâches standard » permanentes de l'association (Journées d'étude; gestion du site web ou mise à jour/actualisation requise; gestion et administration des membres; conseil; consultations et recommandations).

En ce qui concerne la communication/l'information interne, l'ASCP doit désormais jouer un rôle encore plus actif. Les points suivants ont été considérés comme prioritaires :

- Mise en œuvre des résultats de la retraite du comité de l'ASCP
- Définition des priorités et examiner leur mise en œuvre régionale
- Principes directeurs de l'ASCP-SVBB en trois langues

Les discussions, visions, objectifs et priorités élaborés ont permis de rédiger les **principes directeurs de l'ASCP** (adoptés définitivement en allemand – c'est-à-dire que la version suivante en français n'est pas définitive) :

<b>ASCP-SVBB</b>	<b>Nous</b>	<b>A idons à renforcer nos membres *)</b>
		<b>S outenons l'interconnexion et le réseautage</b>
		<b>C onseillons</b>
		<b>P romouvons la formation.</b>
		*) mais bien sûr aussi l'ensemble des curatrices et curateurs professionnels



## 2) Perspectives d'avenir : échange avec les groupes régionaux de l'ASCP le 13 novembre 2023 à Olten

Le dernier échange de l'ASCP avec les groupes régionaux s'est déroulé le lundi 31 octobre 2022 à Berne (résultats dans [l'espace membres de l'ASCP](#) : note au dossier et présentation PPT).

> Le **prochain échange avec les groupes régionaux de l'ASCP** est agendé au **13 novembre 2023 (10h-12h) à Olten** (y.c. repas de midi pour les participant-e-s disponibles; l'invitation et les informations complémentaires suivent sous peu). Thèmes prévus :

- a) **Etat de la mise en œuvre des « Recommandations de la COPMA sur l'organisation des services des curatelles professionnelles »**
- b) **Mise en œuvre de la « reconnaissance du titre professionnel de CP de l'ASCP » pour 2024**
- c) **Situation initiale et évolution de la collaboration avec les groupes régionaux**
- d) **Recommandations de l'ASCP - aperçu et infos**
- e) **Commentaires, propositions, informations et besoins des groupes régionaux**

## 3) Rétrospective de l'assemblée générale 2023 de l'ASCP - perspectives de l'AG du 04.09.2024

L'assemblée générale de l'ASCP/AG 2023 a eu lieu le **jeudi matin 14 septembre 2023 à Thoune** - comme d'habitude à l'occasion des Journées d'étude PEA à Thoune des 14 et 15 septembre 2023. Les 49 membres titulaires du droit de vote ont été informés par le comité des affaires courantes, ont adopté les affaires statutaires à l'ordre du jour et, après leur [présentation](#), ont élu à l'unanimité et par acclamation [les trois candidats suivants comme nouveaux membres du comité](#) pour la période de mandat restante jusqu'en septembre 2024 :

- Pascale Allemann (LU-ZVBB), Mandatszentrum KES Luzern-Land
- Christoph Mosimann (TG-OVBB), curatelle de Kreuzlingen/TG
- Estelle Papaux (FR), Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ

**Save the date** : réservez dès aujourd'hui la date de l'AG du **4 septembre 2024/Fribourg** dans votre agenda (à l'occasion des **Journées d'étude PEA de la COPMA des 04 et 05.09.2024** à Fribourg) !

### C) Conseils juridiques de l'ASCP et arrêts/pratiques du Tribunal fédéral

Vous trouverez des contributions de notre conseil juridique et les arrêts actuels du Tribunal sur le site Internet de l'ASCP : <https://svbb-ascp.ch/fr/divers/consultation/>. En tant que membre, vous pouvez à tout moment soumettre une demande [par e-mail](#) auprès de notre secrétariat général.

#### 1) Réponses aux demandes de conseil

Vous trouverez ci-après un extrait d'exemples de conseils. Les membres de l'ASCP trouveront les réponses de l'ASCP sous [Conseil juridique ASCP](#). (Merci de vous connecter au préalable à l'espace membres de l'ASCP afin que le lien fonctionne).

**"Sécurité du courrier électronique"** : en cas de demande de conseil, **aucun document ou courrier électronique contenant des données personnelles visibles ne doit être envoyé au service de conseil juridique de l'ASCP**. Les échanges de courriels normaux ne sont pas protégés, c'est-à-dire qu'ils sont « aussi transparents qu'une carte postale ». D'où la requête suivante : merci d'anonymiser/de noircir les noms ou d'envoyer les documents par Incamail.

### Conseil juridique - deux exemples :

#### 1.1 [Imputation des coûts en cas de recours à un conseil juridique professionnel privé](#)

Réponse du conseil juridique, Kurt Affolter-Fringeli, lic. en droit, avocat et notaire, Ligerz

---

Mots-clés : recours à des tiers, prise en charge des coûts, rémunération du mandat, conseil juridique

---

## I. Situation initiale

La curatelle professionnelle A. collabore désormais avec deux cabinets d'avocats afin de sous-traiter les questions juridiques liées à la gestion directe des mandats. La question se pose de savoir qui doit prendre en charge les honoraires de ces cabinets : les clients eux-mêmes, la curatelle professionnelle A. ou la commune compétente ?

## II. Considérants et réponse

Compte tenu de l'étendue des tâches et responsabilités (assistance personnelle, gestion du patrimoine, rapports juridiques, cf. art. 391 al. 2 CC), il est attendu des curatelles professionnelles qu'elles disposent de qualifications qui ne peuvent tout simplement pas être couvertes sans assistance juridique (cf. COPMA, Recommandations sur l'organisation des services des curatelles professionnelles, 18 juin 2021, p. 4 s., 17, 19 s., 21, 24, 26, 31, 35).

L'assistance juridique fait donc en principe partie des frais d'exploitation de la curatelle professionnelle, qui lui sont remboursés par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) dans le cadre de l'indemnisation prévue à l'art. 404 CC, conformément aux directives cantonales. Ils ne peuvent donc pas être répercutés en sus sur le client et servent en premier lieu à soutenir la curatelle professionnelle et donc à garantir la qualité des services fournis. Il en va autrement lorsqu'un mandat est confié au nom d'une personne sous curatelle; dans de tels cas, les frais sont à la charge du client concerné, comme c'est le cas pour les personnes non soumises à une curatelle.

*Vous trouverez les considérants différenciés sur les aspects détaillés dans la [réponse complète du conseil juridique](#). (à partir de la semaine prochaine)*

### 1.2 Demande sur les aspects de la mise en œuvre de la nouvelle LPD/loi fédérale sur la protection des données pour les curatelles

En ce qui concerne les nouvelles dispositions sur la protection des données en vigueur depuis le 01.09.2023, toutes les entreprises doivent informer leurs clients sur la protection des données. Qui est le client de la curatelle professionnelle ? ... Existe-t-il des modèles ou recommandations de la part de l'ASCP à ce sujet ?

*(voir à ce sujet la réponse et les explications ci-dessus, page 5, sous **let. A, ch. 8**)*

> Les réponses du conseil juridique sont disponibles dans l'espace réservé aux membres de l'ASCP sur notre site web sous « Conseil juridique » : [lien vers les réponses complètes du conseil juridique](#).

> Vous trouverez les anciennes réponses du conseil juridique, librement accessibles, sur : <https://svbb-ascp.ch/index.php?id=63&L=0>

## 2) Pratique du conseil juridique / arrêts & pratique du Tribunal fédéral

(resp. arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme CrEDH)

2.1 Vous trouverez également une **sélection d'[arrêts liés à la PEA issus de la pratique du TF](#)** dans l'espace membres du site Internet de l'ASCP.

## D) Prestations de tiers

**Pour que tout le monde soit [quitte !](#)**

**Vous trouverez tous les détails sur les prestations de service de [quitt à l'attention des curatrices et curateurs professionnels ici.](#)**

**[bestag - Prise en charge de tâches liées à la vente de biens immobiliers](#)**

**Vous trouverez ici tous les détails sur les prestations de service de [bestag à l'attention des curatrices et curateurs professionnels.](#)**

## E) Manifestations

### • **Échange avec les groupes régionaux de l'ASCP**

Le prochain échange entre les représentant-e-s des groupes régionaux de l'ASCP et le comité de l'ASCP aura lieu le **13 novembre 2023 à Olten** (10h-12h).

### Offres des groupes régionaux, associations et Hautes écoles spécialisées

#### • **Groupe régional de Suisse centrale/ZVBB**

Le « colloque d'automne du ZVBB » aura lieu le **17 octobre 2023** (13h30 à 17h au Viva Luzern Eichhof, sur le thème : Approches de solutions en présence de parents évoluant dans une relation hautement conflictuelle - modèles fréquents dans les contextes très conflictuels - Inter-venant : Daniel Pfister-Wiederkehr.

Pour plus d'informations/inscription auprès de Judit Maeder : [Judit.Maeder@emmen.ch](mailto:Judit.Maeder@emmen.ch).

#### • **Groupe régional de Suisse orientale/OVBB**

Le prochain « colloque d'automne de Wil » sur le thème « Les parents au centre de l'attention - travail systémique avec des familles à problèmes » aura lieu le jeudi **9 novembre 2023**. Plus d'informations/inscription sur le [site web](#) de l'OVBB.

#### • **Groupe régional de Soleure/SOVBB**

Informations et renseignements auprès de [Brigitte Kissling](#), SozialAtelierPlus, tél. 079 604 52 98

#### • **Groupe régional d'Argovie/VABB**

Le colloque d'automne aura lieu le jeudi **2 novembre 2023** sur le thème « [Un regard dans la boule de cristal - DPEA 2053](#) ». Vous trouverez ci-après plus d'informations sur le VABB, ainsi que la possibilité de s'inscrire sur <https://www.vabb-aargau.ch>

#### • **Valais et Groupe latin**

HETSL : [CAS en curatelles d'adultes](#) en partenariat avec le GL-ASCP

Informations sur les activités sur : [www.hevs.ch/hets](http://www.hevs.ch/hets)

#### • **Groupe régional de Bâle/VBBRB**

Plus d'informations sur : <https://www.vbbrb.ch/de/>

#### • **Groupe régional de Zurich/VBZH**

Plus d'informations sur le [site VBZH](#) et [info@vbzh.ch](mailto:info@vbzh.ch).

- **CSIAS - Manifestations** - informations générales : <https://skos.ch/fr> Formation continue CSIAS 2023 - [Manifestations | Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS](#)

- **Newsletter Sozialinfo.ch** : le [colloque « Social Workers Understanding LGBTQ+ Youth »](#) du **08.12.2023** (Zurich) offre aux professionnels du travail avec les enfants et jeunes l'occasion d'élargir leurs connaissances et compétences dans leurs relations avec les jeunes LGBTQ+.

#### • **HESB : Haute école spécialisée bernoise - protection de l'enfant et de l'adulte**

Vous trouverez [ici](#) toutes les offres sur ce thème. Voici les formations continues actuelles (en allemand) :

Début	Offre
Octobre 2023	<a href="#">Fachkurs Beratung und Mandatsführung bei hochstrittigen Elternkonflikten</a>
Octobre 2023	<a href="#">Fachkurs Erwachsenenschutz</a>
Octobre 2023	<a href="#">CAS Kinderschutz</a>
Novembre 2023	<a href="#">Einführung in das Berner und Luzerner Abklärungsinstrument zum Kinderschutz</a>
Janvier 2024	<a href="#">CAS Mandatsführung im Kindes- und Erwachsenenschutz</a>
Janvier 2024	<a href="#">Kindesunterhalt – Recht und Berechnung</a>



- **HSLU : cours spécialisés de Lucerne dans la PEA à Lucerne**
    - Sur le site web de la HSLU, vous trouverez désormais un [configurateur de formation continue](#). Vous pourrez ainsi consulter les formations continues disponibles et antérieures obligatoires pour l'obtention d'un diplôme.
    - Des informations générales sont disponibles sur le [site web de la HSLU](#), ainsi que les détails/inscription et programmes des colloques. Voici également l'[agenda de tous les événements en un coup d'œil](#) :
  - **FH OST**

Offres de la Haute école spécialisée de Suisse orientale : inscription et autres informations sur : [Manifestations | OST](#)  
> [divers séminaires sur la PEA](#) : conduite d'entretiens, approfondissement, langue et texte etc.
  - **IGQKS - Communauté d'intérêt pour la qualité dans la protection de l'enfant**  
[Plus d'informations sur les manifestations et inscription](#)
  - **Deutscher Verein für öffentliche und private Fürsorge e.V.**

Notre association partenaire en Allemagne propose aussi des [cours pour les curatrices et curateurs](#). Vous trouverez en outre ci-après de plus amples informations sur les prestations de prise en charge/les curatelles  
[www.deutscher-verein.de](http://www.deutscher-verein.de)
- **Bundesverband Deutscher Berufsbetreuung**

En tant qu'association faîtière des « tuteurs », le BdB est l'[association partenaire allemande](#) de l'ASCP.
- **Fachverband DAF Pflegekind (DAF)**

(DienstleistungsAnbietende Familienpflege gemäss Pflegekinderverordnung PAVO)  
- Autres informations sur [daf-pflegekind.ch](http://daf-pflegekind.ch)
  - **INTEGRAS** – Offres de formation et de perfectionnement sous [colloques](#)
  - **Pro Senectute Suisse**

Vous trouverez les offres de formation continue 2023 sous <https://www.prosenectute.ch/fr/services/pour-les-specialistes/formations.html>  
Pro Senectute propose également aux spécialistes externes des formations continues pratiques dans les domaines spécialisés « Gérontologie et conseil », « Communication et gestion » et « Reporting et demandes ». Développez ou approfondissez vos connaissances et de précieuses compétences sociales, professionnelles et méthodologiques.
  - **Fédération Addiction**

L'OFSP a publié une [nouvelle définition de la détection et de l'intervention précoces](#). Celle-ci a été élaborée en collaboration avec un groupe d'accompagnement auquel l'association [Fachverband Sucht](#) a également participé.

---

## Informations générales sur les Hautes écoles spécialisées

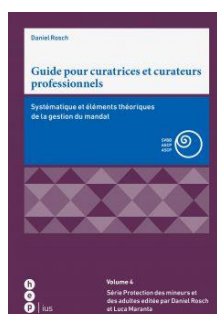
- **Haute école spécialisée de Lucerne Travail social – HSLU**

Plus d'informations sur : [www.hslu.ch/fachtagung-kes](http://www.hslu.ch/fachtagung-kes)  
- Aperçu des formations continues de la HSLU en 2022 sur : [www.hslu.ch/kes](http://www.hslu.ch/kes)
- **Haute école spécialisée bernoise Travail social – HESB**

Aperçu des formations continues de la HESB en 2022 sur : <https://www.soziale-arbeit.bfh.ch/kes>

- **Haute école spécialisée d'Olten Travail social – FHNW**  
Aperçu des formations continues de la FHNW en 2022 sur :  
<https://www.fhnw.ch/de/weiterbildung/soziale-arbeit>
- **Haute école spécialisée de Zurich Travail social – ZHAW**  
Aperçu des formations continues de la ZHAW en 2022 sur:  
[https://www.zhaw.ch/de/sozialearbeit/weiterbildung/weiterbildung-nach-thema/?pk\\_campaign=Adwords-WB-Jahreskampagne](https://www.zhaw.ch/de/sozialearbeit/weiterbildung/weiterbildung-nach-thema/?pk_campaign=Adwords-WB-Jahreskampagne)
- **Haute école spécialisée de travail social – HE-SO Valais/Wallis**  
Aperçu des formations continues de la HE-SO en 2022 sur :  
<https://www.hevs.ch/de/hochschule/hochschule-fur-soziale-arbeit/soziale-arbeit/>

## F) Références bibliographiques



### Guide de l'ASCP pour curatrices et curateurs prof.

Depuis 2017, ce guide pratique de Daniel Rosch, destiné aux curatrices et curateurs professionnels, est utilisé dans la pratique. Plus de 2'000 exemplaires sont désormais en circulation, raison pour laquelle une troisième édition allemande actualisée a vu le jour le 1er septembre 2022. Le guide de l'ASCP est disponible en librairie ou, [pour les membres de l'ASCP, auprès du secrétariat](#)

avec un rabais de 20%. La livraison est assurée par Stämpfli AG.

L'[édition française](#) actuelle (F), publiée en juin 2018, reste également disponible en librairie et auprès du secrétariat de l'ASCP.

D: ISBN 978-3-7272-2983-1 F: ISBN 978-3-7272-2120-0

... et pour terminer :

**Chaque jour est un risque  
- c'est ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue.**

(Aristote)

... et toute décision visant à renforcer l'autodétermination des personnes concernées également. En tant que curatrice ou curateur professionnel, vous avez certainement eu l'occasion de le vivre à maintes reprises !



Schweizerischer Verband der Berufsbeistandspersonen  
Association suisse des curatrices et curateurs professionnels  
Associazione svizzera delle curatrici e dei curatori professionali

Impressum :

Secrétariat général ASCP-SVBB, Markus Odermatt, Schützenmatt 13, 6044 Udligenswil  
Téléphone 031 311 51 44, e-mail : [info@svbb-ascp.ch](mailto:info@svbb-ascp.ch)

Le secrétariat général est joignable par téléphone les **mardi** et **vendredi** de 07h30 à 12h.

Nous vous recommandons de prendre contact par e-mail.